

Sommaire des modifications apportées
Guide de facturation – Rémunération à l'acte
des médecins spécialistes

Mise à jour : 12 février 2019

Section 5 *Facture de services médicaux*

À la section 5.2 *Particularités de la facture de services médicaux* :

- Retrait de la section 5.2.4. *Situations où le lieu en référence doit être utilisé et les informations à fournir.*